

Valbelle, le 7 janvier 2024

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JANVIER 2024

Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible. Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 4 janvier 2024 à 19h30.

Présents : Mesdames LYON et GONNET, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, RICHAUD et DAUMAS.

Excusée : Madame RENON

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

1. CREATION D'UNE AIRE OMNISPORTS- DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle ce projet d'aire omnisports. Cette aire sera située juste derrière la salle Montebelle et sera utilisée par l'école, par le centre de loisirs intercommunal et par tous les habitants qui le désirent. Le coût prévisionnel de ce projet est de 99019,42 € H.T, incluant le cheminement pour les personnes à mobilité réduite et 10 % d'imprévus. Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est possible d'obtenir des subventions du département et de l'État pour ce projet.

Accord à l'unanimité des conseillers pour adopter ce projet et demander les subventions afférentes.

1. COUPES AFFOUAGERES

Monsieur le Maire rappelle ce projet. A l'unanimité le conseil municipal décide d'une coupe affouagère sur la parcelle n° 2, située en bordure de la piste de la Coste et demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder au martelage de la coupe. Cette coupe sera affectée au partage en nature sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage. Le conseil approuve aussi un devis de 977,20 € de l'ONF pour la matérialisation des lots de bois de chauffage.

1. QUESTIONS DIVERSES

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES SANITAIRES ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique que les services vétérinaires réalisent des analyses de microbiologie alimentaire pour la cantine scolaire depuis plusieurs années. Il est nécessaire de renouveler cette convention chaque année. Le coût annuel de la prestation pour 2024 est estimé à 137.85 €HT soit 165.42 € TTC.

Les conseillers approuvent à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

La séance est levée à 20H15.

Le Maire

VADOT Pierre-Yves

